Randonnées
en Pays Parodien
Poisson

OFFICE DE TOURISME

POISSON

Communauté de Communes de Paray le Monial

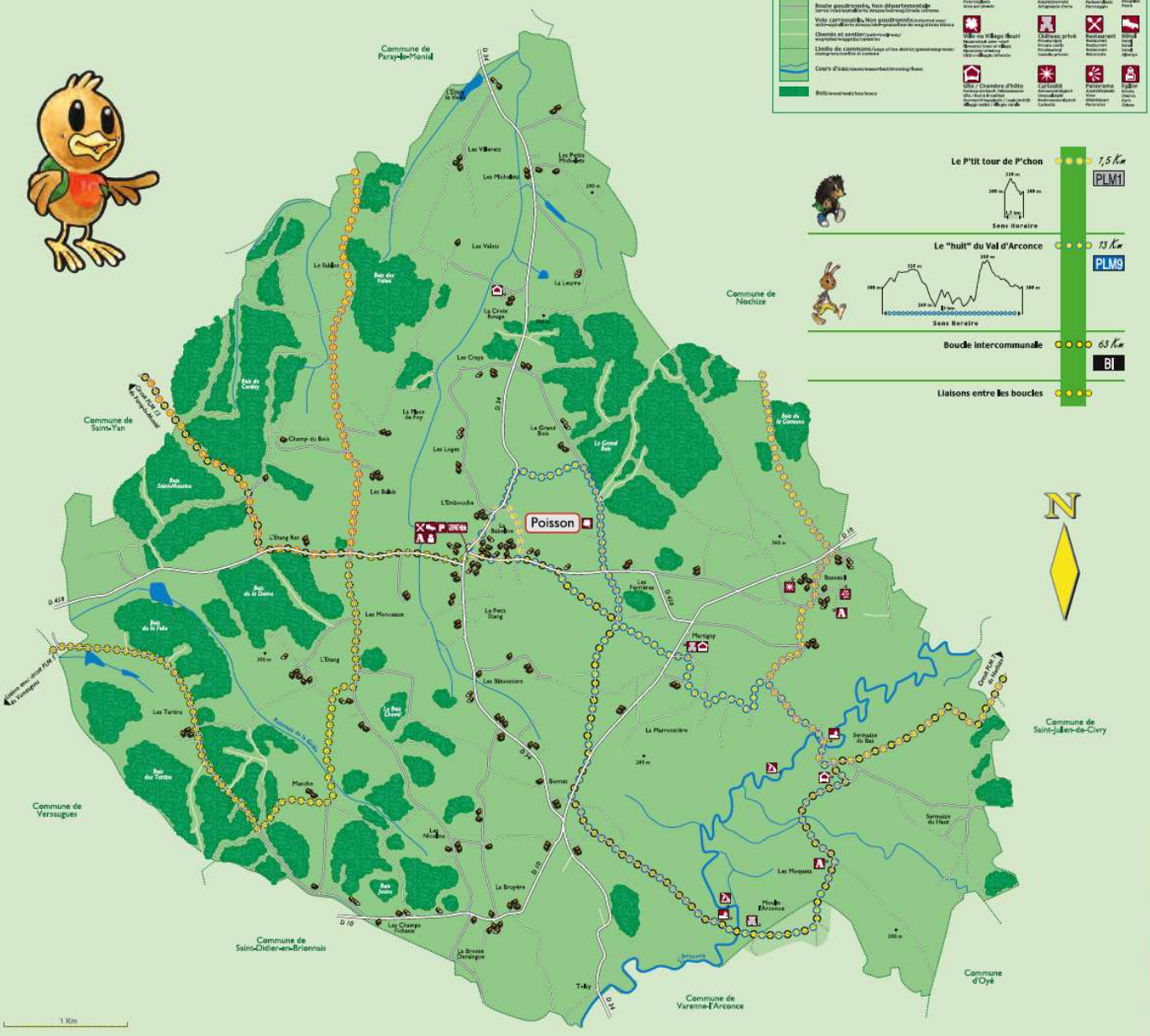

Continuité de l'itinéraire

Tourner à gauche

Tourner à droite

Mauvaise direction

Concept Balades Vertes créé et soutenu par le Conseil Général de Saône et Loire.

CONSEIL GENERAL SAÔNE & LOIRE

Les Balades Vertes

RECOMMANDATIONS AUX RANDONNEURS

Le randonneur prévoyant pense à emporter avec lui : de l'eau, une trousse de secours, des vêtements adaptés aux variations climatiques, un moyen de communication (téléphone portable, carte téléphonique) et installe son moyen de locomotion dans de bonnes chaussures .

Il prévoit un itinéraire adapté à ses capacités et consulte la météo avant de partir.

Les feux et le camping sont interdits hors des zones prévues à cet effet. Prenez garde aux mégots et allumettes jetés au hasard !

Refermez les barrières rencontrées sur le parcours.

Le randonneur doit respecter :

- les autres utilisateurs des chemins : soyez courtois.
- le milieu qu'il traverse : ne quittez pas les sentiers balisés et évitez de cueillir les fleurs, elles sont peut-être protégées (de belles photos valent mieux qu'une cueillette),
- le paysage, n'abandonnez pas vos déchets, emportez-les avec vous et déposez-les aux endroits prévus à cet effet,
- la tranquillité des lieux (ne laissez pas divaguer les animaux, ne criez pas, ...),
- le code de la route sur les portions de circuits goudronnées.

En période de chasse, se renseigner auprès de la mairie, des services de l'Office National des Forêts ou de la Fédération Départementale des Chasseurs de Saône-et-Loire sur les territoires concernés.